

ORDRE DES AVOCATS



BARREAU DE LA GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLÉMY

Le Lundi 14 mai 2018, Monsieur le Bâtonnier Roland EZELIN qui devait clôturer la présentation de la défense dans une affaire jugée devant la Cour d'Appel de BASSE-TERRE, a été empêchée de prendre la parole par la Présidente, au motif qu'elle avait décidé que l'audience devait s'achever à 12 heures.

A la suite de cet incident, les Avocats du Barreau de la Guadeloupe, réunis en assemblée générale ce Mercredi 16 mai 2018, solidaires de leur confrère, estimant que c'est toute la profession qui a été bafouée et humiliée, ont adopté la motion suivante :

-Déplorent le mépris affiché de certains membres de la magistrature à l'égard des avocats.

-Décident d'entrer en grève générale, ce jeudi, 17 mai 2018, en bloquant toutes les activités juridictionnelles.

-Décident de poursuivre leur mobilisation jusqu'à nouvel ordre par une grève illimitée dans toutes les institutions et juridictions pénales où la présence d'un avocat est obligatoire.

-Décident, que Monsieur le Bâtonnier ne procédera à aucune désignation au titre de la commission d'office et de l'aide juridictionnelle.

- Dit que la présente motion sera transmise : au Garde des Sceaux, au Conseil National des Barreaux, à la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre Mer, au Bâtonnier de Paris, à la Confédération Nationale des Avocats, à la FNUJA, au Syndicat des Avocats de France (SAF), aux Syndicats d'Avocats de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH).

L'Ordre des Avocats